

Cent soixante-quatorzième session

174 EX/7

PARIS, le 23 février 2006

Original anglais

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE COORDINATION
DU PROGRAMME ONUSIDA**

RÉSUMÉ

Le présent document informe le Conseil exécutif des actions menées pour mettre en œuvre les recommandations du Conseil de coordination (CCP) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Ces recommandations sont l'aboutissement de larges consultations et négociations de la Cellule mondiale de réflexion pour déterminer les moyens de parvenir à une plus grande cohésion et une plus grande efficacité dans la lutte contre le VIH/sida au niveau des pays. Le CCP a élaboré ces recommandations sous la forte pression des donateurs et des États membres pour que les organisations des Nations Unies rationalisent et harmonisent les instruments qu'elles emploient pour aider les pays à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux contre le VIH et le sida. À la réunion plénière de haut niveau de sa soixantième session (Sommet mondial de 2005), en septembre, l'Assemblée générale a réaffirmé l'urgente nécessité d'intensifier la riposte au sida en adoptant ces recommandations, comme l'ont déjà fait les chefs de Secrétariat des institutions des Nations Unies ainsi que les conseils d'administration de certains coparrains.

Décision proposée : paragraphe 16.

Introduction

1. En tant que membre fondateur d'ONUSIDA, l'UNESCO est l'une des dix organisations des Nations Unies oeuvrant au sein de l'organe directeur d'ONUSIDA, le Conseil de coordination (CCP). Des représentants de 22 pays de toutes les régions du monde, ainsi que des observateurs de six des dix coparrains d'ONUSIDA et cinq organisations non gouvernementales (ONG), notamment des associations de personnes vivant avec le VIH ou le sida siègent au CCP. Celui-ci s'efforce d'apporter des réponses adaptées, cohérentes et efficaces au problème du VIH/sida dans chaque pays. Il tient une session régulière annuelle à Genève et, une année sur deux, organise des sessions thématiques hors de Genève, à la demande de ses membres.

Cellule mondiale de réflexion

2. La Cellule mondiale de réflexion a été constituée lors de la Conférence « Faire travailler l'argent », tenue le 9 mars 2005 à Londres, accueillie conjointement par le Royaume-Uni, la France, les États-Unis et ONUSIDA, à laquelle ont assisté des représentants des gouvernements, de la société civile, des organisations des Nations Unies et d'autres institutions internationales et multilatérales. La Cellule mondiale de réflexion était chargée d'examiner les initiatives prises au niveau international contre le VIH/sida et de déterminer les domaines où le système des Nations Unies pourrait mieux soutenir les efforts des pays. Au terme d'un délai de 80 jours, l'équipe, composée de représentants de 24 pays, a présenté un ensemble de recommandations.

3. Parmi les principes qui guidaient la Cellule mondiale de réflexion, figuraient l'importance de la prise en charge nationale du problème et de l'adaptation des mesures prises aux besoins spécifiques de chaque pays, ainsi que l'analyse du rôle des institutions internationales et multilatérales. La création de la Cellule représente un nouveau mode de travail au sein du système des Nations Unies et un moyen de regrouper les principes des initiatives précédentes, comme les « Trois principes »¹ ou la réforme de l'ONU, dans un ensemble unique de recommandations.

Les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion

4. Les recommandations visent à orienter le processus de réforme qui permettra au système des Nations Unies de mieux aider les pays, tout en évitant la rivalité et les doubles emplois, en se concentrant sur les quatre domaines suivants :

- donner aux pays les moyens de diriger et de prendre en main les programmes sans exclusive ;
- alignement et harmonisation ;
- réformes pour permettre une riposte multilatérale plus efficace (incluant une proposition de répartition des tâches pour l'appui technique d'ONUSIDA) ;
- obligation de rendre des comptes et contrôles.

¹ Établissement d'un cadre concerté de lutte contre le VIH et le sida qui permette de coordonner les activités de tous les partenaires.
Création d'une autorité nationale chargée de la coordination de la lutte contre le sida qui ait un large mandat plurisectoriel.
Mise en place d'un système concerté de suivi et d'évaluation au niveau national.

5. Ces recommandations de la Cellule mondiale de réflexion ont été entérinées par le CCP à sa réunion de juin 2005. En outre, les chefs d'État et de gouvernement ont également souscrit à ces propositions en les adoptant lors de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale de l'ONU (Sommet mondial de 2005). Dans ce contexte, le Secrétaire général Kofi Annan a demandé aux Nations Unies de mettre en place des équipes mixtes sur le sida ayant des programmes d'appui conjoints qui doivent traduire la répartition des tâches entre les organisations, les fonds et les programmes des Nations Unies. Les Conseils exécutifs du FNUAP et du PNUD ont déjà adopté ces recommandations.

Répartition des tâches

6. Une partie essentielle des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion est axée sur la répartition des tâches entre les coparrains d'ONUSIDA. Dans son rapport, la Cellule appelle ONUSIDA à préciser la répartition des tâches au sein du système des Nations Unies, afin d'améliorer et de rationaliser l'assistance fournie aux pays dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux de lutte contre le sida. Cette répartition des tâches définit comment le Système apportera un appui technique aux pays qui en font la demande.

7. L'UNESCO collaborera, grâce à cette répartition des tâches, avec d'autres acteurs du système des Nations Unies afin de mieux préciser les modalités de demande et d'obtention d'un appui technique en vue de la mise en œuvre de plans nationaux de lutte contre le sida. L'un des objectifs de cette répartition des tâches est d'améliorer l'efficacité de la riposte. Elle est importante car elle reconnaît que l'UNESCO est l'organisme chef de file dans le domaine de l'éducation et de la prévention et apporte une contribution essentielle dans ceux du traitement, de la prise en charge et du soutien ainsi que de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination.

Désignation comme organisme chef de file et principal partenaire et ce qui en découle

8. L'UNESCO est l'organisme chef de file de la prévention du VIH auprès des jeunes dans les établissements d'enseignement, l'un des 17 domaines recommandés par la Cellule mondiale de réflexion pour une répartition plus claire des tâches entre les organisations qui coparrainent ONUSIDA.

9. L'organisme chef de file sert de guichet unique aux participants du secteur public et autres parties prenantes d'un pays demandant de l'aide dans un domaine technique donné. L'organisme chef de file est chargé de coordonner et de faciliter les activités d'appui, en liaison avec les principaux partenaires, informe le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida et le coordonnateur d'ONUSIDA dans le pays de toute demande d'appui technique, puis consulte les principaux partenaires pour déterminer qui est le mieux placé pour apporter cet appui dans les meilleurs délais.

10. L'organisme chef de file dirige des discussions sur les orientations d'ensemble concernant le domaine d'appui technique en question, définissant des mécanismes de soutien, identifiant les lacunes des activités d'appui au niveau du pays, conseillant les parties prenantes au niveau du pays et stimulant la demande.

11. Cette désignation implique que l'UNESCO :

- aura l'occasion de renforcer les approches et partenariats régionaux en procédant à une programmation commune avec d'autres organisations du système des Nations Unies ;

- conservera la possibilité d'influer sur l'évolution des initiatives de lutte contre le VIH et le sida, en particulier dans le domaine de l'éducation relative au VIH et au sida qui est l'une des trois principales priorités de l'Éducation pour tous (EPT) ;
- sera chargée de collecter des données sur les demandes d'appui technique et de tenir le Groupe thématique des Nations Unies au courant de la situation en présentant régulièrement des rapports orientés vers les résultats ;
- relèvera les défis de cette nouvelle répartition des tâches dans des pays où elle n'est peut-être pas représentée de façon permanente.

12. L'UNESCO est un partenaire principal qui soutient les mesures prises pour lutter contre le VIH et le sida au niveau du pays dans les huit domaines ci-après :

- (i) VIH et sida, développement, gouvernance et intégration, y compris dans des instruments tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), législation d'habilitation, droits de l'homme et questions relatives à l'égalité des sexes ;
- (ii) élaboration de plans nationaux stratégiques hiérarchisés et chiffrés, gestion financière, ressources humaines, développement des capacités et équipement, atténuation des effets et travail sectoriel ;
- (iii) politique et programmes relatifs au VIH et au sida sur le lieu de travail, mobilisation du secteur privé ;
- (iv) activités d'informations et d'éducation, programme de distribution de préservatifs, prévention ciblant les jeunes non scolarisés et les groupes vulnérables (à l'exception des toxicomanes par voie intraveineuse, des prisonniers et des populations réfugiées qui sont couverts séparément) ;
- (v) politique, contrôle et coordination d'ensemble en matière de prévention ;
- (vi) soutien alimentaire et nutritionnel ;
- (vii) lutte contre le VIH dans les populations déplacées-réfugiées et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;
- (viii) information stratégique, partage des connaissances et responsabilisation, coordination des efforts nationaux ; campagnes en faveur de l'établissement de partenariats, et suivi et évaluation, y compris par l'estimation du taux de prévalence nationale et projection des conséquences démographiques.

13. Sa qualité de partenaire principal implique que l'UNESCO aura l'occasion de renforcer les approches régionales et les partenariats en établissant une programmation commune avec d'autres organisations du système des Nations Unies et de poursuivre les tâches qu'elle soutient déjà.

14. L'UNESCO a activement participé à l'élaboration des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion et soutiendra leur mise en œuvre intégrale. Les recommandations mettent l'accent sur l'avantage comparatif de l'UNESCO par rapport à d'autres parties prenantes et présentent de nouvelles possibilités de renforcer la collaboration avec divers partenaires.

15. On trouvera à l'annexe I la répartition des tâches telle qu'approuvée.

Projet de décision proposé

16. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 174 EX/7,
2. Se félicitant des efforts entrepris par le Conseil de coordination d'ONUSIDA, les coparrains du programme et les États membres pour déterminer comment le système des Nations Unies peut trouver une riposte plus cohérente et plus efficace contre le VIH et le sida au niveau des pays, dans le contexte du processus de réforme des Nations Unies, grâce à l'élaboration de recommandations par la Cellule mondiale de réflexion,
3. Demande au Directeur général de veiller à ce que l'UNESCO assume le rôle de chef de file pour la prévention du VIH auprès des jeunes dans les établissements d'enseignement, comme l'indique la matrice de répartition des tâches pour l'appui technique d'ONUSIDA et à ce que les efforts de l'Organisation au niveau des pays soient conformes aux recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, qui ont été entérinées par le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Sommet mondial en 2005 ;
4. Invite le Directeur général à garantir des ressources suffisantes pour que l'UNESCO assume ses responsabilités en tant qu'organisme chef de file et partenaire principal dans le cadre de la répartition des tâches pour l'appui technique d'ONUSIDA ;
5. Invite en outre le Directeur général à informer régulièrement le Conseil exécutif des initiatives liées au rôle de l'UNESCO en sa qualité d'organisation coparrainant ONUSIDA et d'organismes chef de file.

ANNEXE I

ONUSIDA - répartition des tâches pour l'appui technique

<i>Domaines d'appui technique</i>	<i>Organisme chef de file</i>	<i>Principaux partenaires</i>
1. Planification stratégique, gouvernance et gestion financière		
VIH/sida, développement, gouvernance et intégration, y compris dans des instruments tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), législation d'habilitation, droits de l'homme et questions relatives à l'égalité des sexes	PNUD	OIT, secrétariat d'ONUSIDA, UNESCO, UNICEF, OMS, Banque mondiale, FNUAP, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Formulation de plans nationaux stratégiques, hiérarchisés et chiffrés ; gestion financière ; ressources humaines ; développement des capacités et équipement ; atténuation des effets et travail sectoriel	Banque mondiale	OIT, secrétariat d'ONUSIDA, PNUD, UNESCO, UNICEF, OMS
Marchés publics et approvisionnements, y compris la formation dans ce domaine	UNICEF	PNUD, FNUAP, OMS, Banque mondiale
Politique et programmes relatifs au VIH/sida sur le lieu de travail, mobilisation du secteur privé	OIT	UNESCO, PNUD
2. Renforcement des interventions		
<i>Prévention</i>		
Prévention de la transmission du VIH dans les établissements de santé, sécurité des transfusions de sang, soutien thérapeutique et tests de dépistage, diagnostic et traitement des maladies sexuellement transmissibles, et rapprochement entre la prévention du VIH et les services de traitement du sida	OMS	UNICEF, FNUAP, OIT
Activités d'information et d'éducation, programmes de distribution de préservatifs et mesures de prévention ciblant les jeunes non scolarisés et les groupes vulnérables (à l'exception des toxicomanes par voie intraveineuse, des prisonniers et des populations réfugiées)	FNUAP	OIT, secrétariat d'ONUSIDA, UNESCO, UNICEF, ONUDC, OMS
Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant	UNICEF	OMS, FNUAP
Prévention ciblant les jeunes dans les établissements d'enseignement	UNESCO	OIT, FNUAP, UNICEF, OMS
Prévention de la transmission du VIH entre toxicomanes par voie intraveineuse et dans les prisons	ONUSDC	PNUD, UNICEF, OMS, OIT

<i>Domaines d'appui technique</i>	<i>Organisme chef de file</i>	<i>Principaux partenaires</i>
Politique, contrôle et coordination d'ensemble en matière de prévention	Secrétariat d'ONUSIDA	Toutes les organisations coparrainantes
<i>Traitement, soins et soutien</i>		
Traitement antirétroviral et suivi, traitement prophylactique et traitement des infections opportunistes (chez les adultes et les enfants)	OMS	UNICEF
Prise en charge et soutien des personnes infectées par le VIH/sida, des orphelins et des enfants vulnérables ainsi que des ménages touchés	UNICEF	PAM, OMS, OIT
Soutien alimentaire et nutritionnel	PAM	UNESCO, UNICEF, OMS
<i>Lutte contre le VIH dans les situations d'urgence, en période de relèvement d'un pays ou au sein des forces armées</i>		
Renforcement des mesures de lutte contre le VIH/sida dans des situations d'insécurité, au sein des forces armées et dans les crises humanitaires	Secrétariat d'ONUSIDA	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, UNICEF, PAM, OMS, FNUAP
Lutte contre le VIH dans les populations déplacées (réfugiés et personnes déplacées)	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	UNESCO, FNUAP, UNICEF, PAM, OMS, PNUD
3. Suivi et évaluation, information stratégique, partage des connaissances et responsabilisation		
Information stratégique, partage des connaissances et responsabilisation, coordination des efforts nationaux, renforcement des partenariats, campagnes de sensibilisation, et suivi et évaluation (y compris par estimation du taux de prévalence national et projection des conséquences démographiques)	Secrétariat d'ONUSIDA	OIT, PNUD, UNESCO, FNUAP, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, UNICEF, ONUDC, PAM, OMS, Banque mondiale
Mise en place et activation de dispositifs de surveillance du VIH par enquêtes sur des populations sentinelles	OMS	Secrétariat d'ONUSIDA